

Au sujet de l'« amateurisme d'Etat »

(Extrait du *Bulletin d'Informations* N° 5 de décembre 1953 du Comité supérieur de culture physique et des sports près le Conseil des ministres de la République populaire de Bulgarie.)

Que d'encre a coulé au sujet de la nouvelle définition sportive en vogue actuellement, appelée « amateurisme d'Etat », en usage, dit-on, dans les pays des démocraties populaires ! (*Réd.* : Il en existe probablement dans d'autres pays également ?)

On aurait tort de croire que la définition de l'amateurisme « pur » est méconnue par tous les intéressés au sport. Si l'on demandait, par exemple, à n'importe quel sportif bulgare s'il tire un profit matériel de la pratique du sport du fait qu'il participe à des compétitions ou s'est distingué dans une épreuve sportive, il en serait fort étonné.

L'homme impartial qui tient à découvrir la vérité à ce sujet devrait se donner au moins la peine de jeter un coup d'œil sur la vie des sportifs a émérités », de ces accusés « d'amateurs d'Etat ». Ce qui le frapperait d'emblée serait sans aucun doute le fait que les meilleurs sportifs excellent presque toujours dans leur travail professionnel. Ce fait n'est ni curieux ni accidentel, car la pratique du sport cultive des qualités indispensables à l'évolution de la vie ; ce sont : la persévérance dans le travail, la volonté de surmonter les difficultés, des ambitions saines, une discipline morale et un esprit patriotique.

Le journal de sport bulgare *Naroden Sport* du 4 septembre 1953, N° 983, a publié un article sur la vie du champion de boxe junior (moyen) Athanase Takev, « travailleur de choc » dans les grandes usines de chimie « Staline ». L'ambition de ce jeune ouvrier fut de prouver à ses camarades que l'activité sportive peut aller de pair avec l'activité professionnelle, et que le perfectionnement sportif peut s'exercer parallèlement à la maîtrise dans le travail.

Un autre exemple frappant est la vie du maître ès sports Nicolas Dagorov, champion national du triple saut, qui, ayant amélioré huit fois de suite le record national, s'est classé parmi les meilleurs d'Europe. Il fut un étudiant en médecine distingué et, à l'heure actuelle, il travaille à l'Institut de perfectionnement et spécialisation des médecins, où seuls des éléments très qualifiés sont admis.

Citons d'autre part les 5 rameurs de classe internationale : Youroukov, Zachariev, Jalamov, Salim et Dikov, qui sont en même temps « travailleurs de choc » au port danubien de Svichtov.

Un autre exemple est celui de l'équipe de football des usines N° 12, composée uniquement de « travailleurs de choc ». Cette équipe se trouve en tête du classement du groupe républicain « B » de football.

Le maître ès sports de basketball Konstantin Totev, bien connu à l'étranger, est un architecte très qualifié, etc., etc.

Le titre de « travailleur de choc » ne s'ob-

tient pourtant pas facilement, étant octroyé pour mérites exceptionnels.

Ce serait à notre tour de faire couler de l'encre pour donner un aperçu, même vague, de la vie de nos sportifs de réputation établie. Il se peut que la sollicitude manifestée de la part du gouvernement populaire à l'égard du sport en général et des sportifs en particulier soit un fait établi, provoquant de fausses idées. On se demande pourtant : n'est-il pas juste de récompenser ceux qui, au prix de grands efforts, ont atteint le sommet de n'importe quelle activité sociale, économique ou culturelle ? et ceux qui, par leur merveilleux exemple, entraînent sur le chemin de la perfection des milliers de travailleurs de la ville ou de la campagne ?

Le sportif bulgare obtient un titre honorifique en récompense de certains exploits. C'est une distinction qui découle du prestige. Le sportif peut passer des heures de récréation agréables au club des maîtres ès sports, spécialement aménagé pour répondre en grande partie à ses besoins culturels. Le sportif fait l'objet d'un contrôle médical périodique et gratuit *et ne craint pas de perdre le produit de son travail lorsqu'il est appelé à participer à une manifestation sportive*. Mais ce genre de sollicitude peut être qualifié de récompense morale, ce qui exprime d'une part l'estime de la société à l'égard du sportif en cause et d'autre part sert en même temps de stimulant à tous ceux qui prennent le chemin de leurs prédécesseurs émérités. Mais les champions savent bien que ce titre honorifique oblige autant qu'il récompense. La société ne manifeste jamais d'estime à un sportif enorgueilli qui, aveuglé par ses succès, échappe à ses obligations dans le travail. Tel est le côté moral de notre vie sociale. A chacun ce qu'il mérite ! Telle est aussi la vérité au sujet de l'amateurisme, qualifié par quelques-uns avec reproche et dédain d'« amateurisme d'Etat ».

Que de discussions inutiles et de mots désagréables pourraient être évités si les accusations étaient impartiales et si la critique était précédée d'une aussi stricte « autocritique ».

Ne peut s'intituler « champion olympique » que l'athlète ayant gagné une médaille d'or aux Jeux olympiques.

C. I. O.

La respiration des sportifs est très supérieure à celle de tous les sujets entraînés par un autre procédé éducatif. Leur capacité pulmonaire, quel que soit le sport pratiqué, est supérieure à la moyenne. Ils ont une éducation respiratoire essentiellement utilitaire.

D^r Bellin du Coteau.